

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

White Poly Semi-gloss



## Section 1. Identification

**Identificateur SGH du produit** : White Poly Semi-gloss  
**Code du produit** : Non disponible.  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.  
**Type de produit** : Liquide.

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

**Utilisations identifiées** : Non disponible.

**Manufacturier** : General Finishes  
2462 Corporate Circle  
East Troy, WI 53120  
U.S.A.  
Tél : 262-642-4545  
Sans frais : 1800-783-6050  
Fax : 262-642-4707  
Site web : GeneralFinishes.com

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : CHEMTREC, É.U. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887 (24/7)

## Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA/HCS** : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

**Classement de la substance ou du mélange** : CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Attention

**Mentions de danger** : H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

### Conseils de prudence

**Prévention**

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.

**Intervention**

: P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.



## Section 2. Identification des dangers

- Stockage** : P405 - Garder sous clef.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

| Nom des ingrédients             | %       | Numéro CAS |
|---------------------------------|---------|------------|
| Dioxyde de titane               | 10 - 30 | 13463-67-7 |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | 1 - 5   | 34590-94-8 |
| Hydroxyde d'aluminium           | 1 - 5   | 21645-51-2 |

États-Unis : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Canada : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

## Section 4. Premiers soins

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
  - dioxyde de carbone
  - monoxyde de carbone
  - oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - obtenir et bien lire les instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

## Section 7. Manutention et stockage

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### États-Unis

##### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients             | Limites d'exposition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dioxyde de titane               | <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).</b><br>TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | <b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).</b><br>TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Empoussiérage total<br><b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018). Absorbé par la peau.</b><br>TWA: 100 ppm 8 heures.<br>TWA: 606 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>STEL: 150 ppm 15 minutes.<br>STEL: 909 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). Absorbé par la peau.</b><br>TWA: 100 ppm 10 heures.<br>TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> 10 heures.<br>STEL: 150 ppm 15 minutes.<br>STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br><b>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). Absorbé par la peau.</b><br>TWA: 100 ppm 8 heures.<br>TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. |
| Hydroxyde d'aluminium           | <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2018).</b><br>TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction respirable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

#### Canada

##### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients             | Limites d'exposition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dioxyde de titane               | <b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b><br>8 hrs OEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2018).</b><br>TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires<br>TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Empoussiérage total<br><b>CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).</b><br>TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b><br>VEMP: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Empoussiérage total<br><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b><br>STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | <b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Absorbé par la peau.</b><br>8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures.<br>15 min OEL: 909 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>8 hrs OEL: 606 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>15 min OEL: 150 ppm 15 minutes.<br><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2018). Absorbé par la peau.</b><br>TWA: 100 ppm 8 heures.<br>STEL: 150 ppm 15 minutes.<br><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Absorbé par la peau.</b><br>VEMP: 100 ppm 8 heures.<br>VEMP: 606 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>VECD: 150 ppm 15 minutes.<br>VECD: 909 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.                                                    |

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Hydroxyde d'aluminium

**CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018). Absorbé par la peau.**  
 STEL: 150 ppm 15 minutes.  
 TWA: 100 ppm 8 heures.

**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.**  
 STEL: 150 ppm 15 minutes.  
 TWA: 100 ppm 8 heures.

**CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2018).**  
 TWA: 1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable

**CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).**  
 TWA: 1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction respirable

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

- Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

##### Protection du corps

- L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

##### Autre protection pour la peau

- Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

##### Protection respiratoire

- En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

|                                                               |                                                        |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| État physique                                                 | : Liquide.                                             |
| Couleur                                                       | : Blanc.                                               |
| Odeur                                                         | : Non disponible.                                      |
| Seuil olfactif                                                | : Non disponible.                                      |
| pH                                                            | : Non disponible.                                      |
| Point de fusion                                               | : Non disponible.                                      |
| Point d'ébullition                                            | : Non disponible.                                      |
| Point d'éclair                                                | : Non disponible.                                      |
| Taux d'évaporation                                            | : Non disponible.                                      |
| Inflammabilité (solides et gaz)                               | : Non disponible.                                      |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) | : Non disponible.                                      |
| Tension de vapeur                                             | : Non disponible.                                      |
| Densité de vapeur                                             | : Non disponible.                                      |
| Densité relative                                              | : 1.18                                                 |
| Solubilité                                                    | : Non disponible.                                      |
| Coefficient de partage n-octanol/eau                          | : Non disponible.                                      |
| Température d'auto-inflammation                               | : Non disponible.                                      |
| Température de décomposition                                  | : Non disponible.                                      |
| Viscosité                                                     | : Dynamique (température ambiante): 300 mPa·s (300 cP) |
| Teneur en COV                                                 | : 209.366 g/L                                          |
| Temps d'écoulement (ISO 2431)                                 | : Non disponible.                                      |

## Section 10. Stabilité et réactivité

|                                     |                                                                                                                              |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité                          | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.                            |
| Stabilité chimique                  | : Le produit est stable.                                                                                                     |
| Risque de réactions dangereuses     | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                       |
| Conditions à éviter                 | : Aucune donnée spécifique.                                                                                                  |
| Matériaux incompatibles             | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.                                                  |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |



## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat              | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|-----------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol   | Peau - Léger irritant | Lapin   | -         | 500 mg     | -           |

#### Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

##### Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|-----------------------------------|------|------|-----|
| Dioxyde de titane                 | -    | 2B   | -   |

#### Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Térogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée



## Section 11. Données toxicologiques

**Effets immédiats possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets différés possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets différés possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                            | Espèces                         | Exposition |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|------------|
| Dioxyde de titane                 | Aiguë CL50 >1000000 µg/l Eau de mer | Poisson - Fundulus heteroclitus | 96 heures  |

### Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogK <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol   | 0.004              | -   | faible    |

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

|                                                     | Classification pour le DOT | Classification pour le TMD | IMDG            | IATA            |
|-----------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Numéro ONU</b>                                   | Non réglementé.            | Non réglementé.            | Non réglementé. | Non réglementé. |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | -                          | -                          | -               | -               |
| <b>Classe de danger relative au transport</b>       | -                          | -                          | -               | -               |
| <b>Groupe d'emballage</b>                           | -                          | -                          | -               | -               |
| <b>Dangers environnementaux</b>                     | Non.                       | Non.                       | Non.            | Non.            |

**AERG** : Non applicable

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations États-Unis** : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**CWA (Clean Water Act) 307**: Toluène  
**CWA (Clean Water Act) 311**: Hydroxyde d'ammonium; Toluène; Cyclohexane; Triéthylamine

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Référencé

**Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Non inscrit

**Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Non inscrit

**Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)** : Non inscrit

**Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels)** : Non inscrit

### SARA 302/304

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2

### Composition/information sur les ingrédients

| Nom               | Classification              |
|-------------------|-----------------------------|
| Dioxyde de titane | CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2 |

### SARA 313

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés : (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol; Dioxyde de titane

**New York** : Aucun des composants n'est répertorié.

**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés : (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol; Dioxyde de titane

**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés : (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol; Dioxyde de titane

### Californie prop. 65

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Dioxyde de titane, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et Acide pentadécafluorooctanoïque et Toluène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### Canada

#### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés : (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol; 1-(2-Butoxy-1-méthylethoxy)propane-2-ol

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada (DSL NDSL)** : Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification              | Justification     |
|-----------------------------|-------------------|
| CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2 | Méthode de calcul |

### Historique

**Date d'édition mm/jj/aaaa** : 02/15/2022

**Date de publication précédente** : 05/15/2018

**Version** : 4

**Élaborée par** : Services Réglementaires KMK inc.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.